

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 19 juin 2025 à 14 h 00, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Est absente :

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Marc-André Renaud, directeur des opérations de la Régie

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 13 juin 2025.

## **2025-06-27 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **2025-06-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

De modifier l'objet d'un (1) sujet inscrit à l'ordre du jour proposé soit :

4. Appel d'offres public portant sur l'acquisition et l'installation d'une balance à camion – Annulation de l'appel d'offres numéro RIVMO-BALANCE-2025

D'ajouter un (1) sujet à l'ordre du jour proposé soit :

- 10.1 Services professionnels en ingénierie – Assistance technique lors de la réalisation des travaux de construction du futur Complexe – Octroi de contrat de gré à gré

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2025
4. Appel d'offres public portant sur l'acquisition et l'installation d'une balance à camion – Annulation de l'appel d'offres numéro RIVMO-BALANCE-2025

**2025-06-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)**

5. Acquisition et mise en service d'un logiciel de pesée pour la balance – Octroi de contrat de gré à gré
6. Appel d'offres sur invitations pour des services de tests de sols en laboratoire– Octroi de contrat
7. Services d'accompagnement technique pendant la construction et formation des employés pour la mise en exploitation du futur Complexe de traitement des matières organiques (Années 2025 et 2026) – Octroi de contrat de gré à gré
8. Affaires administratives
  - 8.1 Comptes payés et à payer au 19 juin 2025
  - 8.2 Services professionnels comptables pour la réalisation de l'audit financier de l'exercice 2025 – Octroi de contrat de gré à gré
9. Correspondance
10. Varia
  - 10.1 Services professionnels en ingénierie – Assistance technique lors de la réalisation des travaux de construction du futur Complexe – Octroi de contrat de gré à gré
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2025-06-29 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2025**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2025 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2025-06-30 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE BALANCE À CAMION – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMERO RIVMO-BALANCE-2025**

**ATTENDU** qu'aux termes de l'appel d'offres public numéro RIVMO-BALANCE-2025 portant sur l'acquisition et l'installation d'une balance pour la pesée des camions, aucune soumission n'a été reçue;

**ATTENDU** que dans ce contexte, il y a lieu de procéder à l'annulation de cet appel d'offres public.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

D'annuler l'appel d'offres public numéro RIVMO-BALANCE-2025 portant sur l'acquisition et l'installation d'une balance de pesée pour camions.

De procéder à la publication d'un nouvel appel d'offres public, conformément aux recommandations émises.

**ADOPTÉE**

**2025-06-31 ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN LOGICIEL DE PESÉE POUR LA BALANCE – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** qu'en vue de la mise en service du futur Complexe, la Régie doit procéder à l'acquisition et à la mise en service d'un logiciel de pesée et de gestion du transit des matières résiduelles, devant être intégré à la balance à camions;

**ATTENDU** qu'à la demande de la Régie, l'entreprise 5 Experts inc. (Syssigma) a transmis, le 27 mai 2025, une offre de services au montant de 29 893,50 \$ (taxes incluses) aux fins de l'acquisition et la mise en service du logiciel de pesé SigmaRecyc ;

2025-06-31

**ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN LOGICIEL DE PESÉE POUR LA BALANCE – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (SUITE)**

**ATTENDU** que ce logiciel satisfait aux exigences techniques définies;

**ATTENDU** que l'offre de services établit également à 1 948,83 \$ (taxes incluses) les coûts additionnels à déboursier pour l'intégration d'un module optionnel de facturation et d'encaissement;

**ATTENDU** qu'à cette étape du projet, la Régie souhaite se réserver la possibilité de recourir à ce module optionnel, selon l'évolution de ses besoins;

**ATTENDU** que les administrateurs ont convenu d'accorder à l'entreprise 5Experts inc. (Sysigma) un contrat de gré à gré en vertu du en vertu du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tel qu'amendé.*

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise 5Experts inc. (Sysigma) pour acquisition et mise en service du logiciel de pesée SigmaRecyc, lequel sera intégré à la balance pour camions, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 27 mai 2025.

D'autoriser la Régie à procéder, au besoin, à l'acquisition du module optionnel de facturation et d'encaissement, selon les modalités prévues à l'offre de services.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-06-32

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR DES SERVICES DE TESTS DE SOLS EN LABORATOIRE– OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que sur recommandation des ingénieurs de la firme Les Services EXP inc., mandatée pour assurer la surveillance des travaux de construction, la Régie doit octroyer un contrat portant sur la réalisation de divers services de tests de sols en laboratoire;

**ATTENDU** que ces services spécialisés ont pour objectif d'assurer le contrôle de la qualité de certains matériaux destinés à être utilisés dans le cadre des travaux de construction;

**ATTENDU** qu'en vue de l'octroi de ce contrat, la Régie a réalisé un appel d'offres sur invitations auprès de trois (3) entreprises spécialisées (Appel d'offres numéro VAU-23009505-A0);

**ATTENDU** qu'en date du 13 juin 2025, les deux (2) soumissions reçues dans le délai imparti ont été ouvertes;

**ATTENDU** qu'il est recommandé d'octroyer le contrat au Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, dont la soumission est au montant de 106 998,57 \$\$ (taxes incluses);

**ATTENDU** que le montant de cette soumission est basé sur des quantités estimatives et, par conséquent, les coûts réels pourraient fluctuer selon les quantités réellement nécessaires.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

2025-06-32

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR DES SERVICES DE TESTS DE SOLS EN LABORATOIRE– OCTROI DE CONTRAT (SUITE)**

D'octroyer à l'entreprise Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat portant sur les services de tests de sols en laboratoire, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis d'appel d'offres sur invitations portant le numéro VAU-23009505-A0.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-06-33

**SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PENDANT LA CONSTRUCTION ET FORMATION DES EMPLOYÉS POUR LA MISE EN EXPLOITATION DU FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (ANNÉES 2025 ET 2026) – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** que, dans le cadre des préparatifs liés à la mise en service du futur Complexe, prévu au cours de la prochaine année, la Régie souhaite s'adjoindre une expertise en ingénierie afin de réaliser divers mandats spécialisés en lien avec les procédés de compostage, notamment :

- la préparation des registres d'opération;
- le support pour la production des rapports périodiques et annuels exigés par le PTMOBC;
- l'évaluation des achats de divers petits équipements (ex. sondes, tracteur, Bobcat, remorque avec soufflerie pour sacs);
- l'estimation des coûts et la rédaction des devis techniques pour l'achat des équipements mobiles;
- l'accompagnement pour la présentation d'offres de services aux ICI (industries, commerces et institutions) et pour la gestion des matières;
- la formation du personnel opérant le site;

**ATTENDU** que la Régie pourrait également avoir besoin, de façon ponctuelle, d'un accompagnement spécialisé au cours de la phase de construction;

**ATTENDU** qu'à la demande de la Régie, l'entreprise Solinov inc. a déposé, le 11 juin 2025, une offre de services établissant les taux horaires et les montants forfaitaires facturables pour ces prestations de services;

**ATTENDU** qu'à titre indicatif, la dépense estimée pour ces services est de l'ordre de 64 500,98 \$ (taxes incluses) (ce prix étant établi sur la base d'une estimation des heures requises pour la réalisation de chacun des volets définis);

**ATTENDU** qu'à cette fin, les administrateurs ont convenu d'accorder à l'entreprise Solinov inc. un contrat de gré à gré en vertu du en vertu du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tel qu'amendé.*

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Solinov inc. pour les services d'accompagnement technique pendant la construction ainsi que la formation des employés pour la mise en exploitation du futur Complexe de traitement des matières organiques (Années 2025 et 2026), le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 11 juin 2025.

**2025-06-33 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PENDANT LA CONSTRUCTION ET FORMATION DES EMPLOYÉS POUR LA MISE EN EXPLOITATION DU FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (ANNÉES 2025 ET 2026) – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (SUITE)**

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**2025-06-34 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 19 JUIN 2025**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 19 juin 2025 et au montant de 40 900,44 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

**2025-06-35 SERVICES PROFESSIONNELS COMPTABLES POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025 – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie doit accorder un mandat portant sur les services professionnels comptables requis pour la réalisation des audits financiers de l'exercice 2025;

**ATTENDU** qu'à la demande de la Régie, la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. a déposé, en date du 10 juin 2025, une offre de service au montant total de 22 880,03 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce mandat;

**ATTENDU** que cette offre de services précise également les taux horaires facturables pour la réalisation de services comptables complémentaires requis par la Régie.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels comptables en vue de la réalisation des audits financiers de la Régie pour l'exercice 2025 ainsi que divers services connexes, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 10 juin 2025.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

**VARIA**

**2025-06-36 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ASSISTANCE TECHNIQUE LORS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FUTUR COMPLEXE – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** qu'aux termes de l'appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO-PLD-2022 et de la résolution numéro 2022-12-47, la Régie a accordé à l'entreprise FNX-Innov inc. (devenue Artelia Canada inc. à la suite d'une fusion), un contrat de services professionnels spécialisés en ingénierie pour la conception des plans et devis du futur Complexe;

2025-06-36

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ASSISTANCE TECHNIQUE  
LORS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FUTUR  
COMPLEXE – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (SUITE)**

**ATTENDU** que ce mandat initial a été exécuté et que les livrables, soit les plans et devis du futur Complexe, ont été complétés par l'entreprise ;

**ATTENDU** que dans le cadre de la réalisation des travaux de construction, la Régie anticipe la nécessité de recourir à une assistance technique complémentaire fournie par la firme ayant conçu les plans et devis, notamment pour des modifications non prévues qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de la construction du Complexe;

**ATTENDU** qu'en vue d'offrir ce soutien sur demande, l'entreprise Artelia Canada inc. a transmis à la Régie, en date du 13 juin 2025, une offre de services précisant les taux horaires applicables pour ces services, selon l'expertise de ses intervenants;

**ATTENDU** qu'à cette fin, les administrateurs ont convenu d'accorder à l'entreprise Artelia Canada inc. un contrat de gré à gré en vertu du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tel qu'amendé*;

**ATTENDU** que ce contrat ne peut aucunement viser des travaux qui auraient dû être inclus au contrat initial ou la correction d'erreurs de conception, d'omissions dans les plans et devis ou tout élément de même nature dans la mesure où une telle erreur ou une telle omission est démontrée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Payant  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Artelia Canada inc. pour des services professionnels en ingénierie à titre d'assistance technique ponctuelle dans le cadre des travaux de construction du futur Complexe, et ce sur la base des taux horaires établis par l'offre de services datée du 13 juin 2025.

De préciser que les besoins en services seront confirmés par la Régie selon l'évolution du chantier, et que le montant maximal du présent contrat est fixé à 50 000 \$ (taxes incluses), toute dépense additionnelle devant faire l'objet d'une résolution d'approbation distincte.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est annoncée par le président. Un citoyen de Saint-Constant s'adresse au Conseil d'administration pour poser diverses questions, lesquelles sont répondues séance tenante.

2025-06-37

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sylvain Payant  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 14h13.

**ADOPTÉE**